

# L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

OCTOBRE 1996

## L'économie solidaire, un débat incontournable

Depuis un an, et plus particulièrement depuis le sommet socio-économique du mois de mars 1996, l'économie solidaire est au cœur des débats. Que ce soit à l'intérieur de nos rangs, du mouvement populaire et communautaire, des groupes de femmes et même du gouvernement, tous sentent l'importance d'effectuer une réflexion sur ce type de développement économique afin d'en déterminer les enjeux et d'influencer son développement. Pour certains, l'économie solidaire représente un piège visant à ranimer des programmes d'employabilité largement dénoncés et à développer des emplois de seconde zone. Pour d'autres, elle est plutôt un type d'économie qui présente un potentiel de développement intéressant et qui est créateur d'emploi. À la lumière des débats déjà entrepris dans le milieu populaire, communautaire et syndical, il semblerait que l'économie solidaire soit quelque part entre les deux : son développement peut contribuer à la création d'emplois de qualité, mais il doit se faire par la mise en place de conditions préalables.

### Qu'est ce que l'économie solidaire ?

Le secteur de l'économie solidaire (ou sociale) n'est pas un secteur public puisqu'il repose sur un financement qui provient en partie de sources non gouvernementales, ni un secteur privé qui relèverait des lois du marché. On décrit habituellement l'économie solidaire par l'énumération d'un certain nombre de ses caractéristiques :

- Finalité de services aux membres ou à la collectivité, plutôt que profit ;
- Autonomie de gestion ;
- Processus de décision démocratique ;
- Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus ;
- Prise en charge et responsabilité individuelles et collectives.

L'économie solidaire peut être développée dans tous les secteurs qui répondent à des besoins de la collectivité. Sa viabilité découle en partie des contributions de l'État, mais serait impossible sans une contribution d'autres sources de financement : tarification, vente de produits et services, bénévolat, contribution du secteur privé et de fondations (comme Centraide, les institutions religieuses, etc.). C'est donc un secteur intermédiaire entre l'État et le privé.

## Un apport important à l'économie du Québec

L'économie solidaire, telle que nous l'avons défini plus haut, n'est pas un nouveau concept. En fait, le Québec fourmille d'une multitude d'organismes de cette nature : coopératives agricoles et forestières, coopératives d'habitation, garderies, organismes de loisir, maisons de jeunes, centres de femmes, centres de formation, etc. Sans l'apport de l'économie solidaire, le Québec serait grandement appauvri sur le plan social, culturel et économique. Beaucoup d'emplois d'utilité sociale n'existeraient pas ! Dans le contexte d'une crise de l'emploi, l'économie solidaire doit être située en complémentarité avec d'autres stratégies qui visent à relancer l'économie québécoise d'autant plus que son potentiel d'expansion est considérable.

## Des craintes au sujet de l'économie solidaire

La volonté de favoriser le développement de l'économie solidaire en indispose plus d'un. En fait, ce n'est pas tant l'existence de ce secteur de l'économie qui inquiète, mais plutôt le contexte dans lequel le débat se tient : privatisation de plusieurs services publics, reconfiguration de nos services de santé, compressions budgétaires injustifiables, coupures dans l'aide sociale, politiques néolibérales, etc.

Certains y voient un piège et une manoeuvre pour justifier le désengagement de l'État. Certains disent que c'est pour le gouvernement une façon de créer une économie pour les pauvres en développant des entreprises de secondes zones où travailleraient des gens qui ne peuvent avoir accès à des emplois de qualité à l'intérieur du secteur public ou privé. De plus, on craint que le gouvernement remplace des emplois du secteur public par ces nouveaux emplois de moins bonne qualité.

Les projets les plus contestés sont dans le domaine de l'aide à domicile pour les personnes âgées ou pour les personnes handicapées. La carence en service de cette nature est incontestable et plusieurs personnes âgées et handicapées auraient besoin d'aide pour demeurer à la maison. Actuellement, dans la plupart des cas, ces soins et services sont donnés par les aidants naturels (surtout la famille, ... et surtout des femmes). Les ressources allouées par les CLSC ne répondent pas à la demande et le travail des auxiliaires familiales ne couvre qu'une minime partie des besoins. Afin de pallier à cette carence, on voit se développer des services qui sont souvent offerts sous forme de *travail au noir* ou par le secteur privé (pour la clientèle qui en a les moyens).

Des projets d'entreprise d'économie solidaire qui auraient pour mission d'offrir des services de maintien à domicile pourraient empiéter sur une partie du travail des auxiliaires familiales des CLSC, particulièrement pour les soins, l'entretien léger et le gardiennage. Pour des services de cette nature, la ligne de démarcation n'est pas tracée clairement entre ce qui relève du secteur public ou ce qui pourrait être pris en charge par le secteur de l'économie solidaire. Nous nous devons, avec les syndicats locaux concernés, de poursuivre notre réflexion sur ce type d'entreprise. Par contre, cela ne devrait pas nous empêcher d'encourager des projets d'économie solidaire qui ne posent pas ce genre de problème.

On peut spéculer longtemps sur les objectifs du gouvernement et sur sa perception de l'économie solidaire. Se contenter d'en dénoncer les dangers, sans imposer notre vision des choses, tiendrait d'un fatalisme qui n'est guère dans nos traditions !

### Poser des gestes concrets

Depuis quelques mois, nous sommes appelés à intervenir dans le domaine de l'économie solidaire à différents endroits :

1. Nous siégeons au Comité régional d'économie sociale (CRÉS) qui a pour mandat de susciter l'émergence de projets concrets et de recommander aux organismes concernés de les financer. Ce comité est formé de représentantes et représentants de plusieurs ministères ainsi que de représentantes des groupes de femmes et du Conseil du statut de la femme.

Actuellement, les fonds disponibles proviennent du Fonds décentralisé de création d'emploi (FDCE) et de Programme *Paie* de la sécurité du revenu. Tous les intervenants du comité s'entendent pour réclamer un fonds dénormé, qui ne soit pas tributaire de plusieurs critères contraignants, voire même contraires à nos orientations.

2. Un sous-comité du Chantier sur l'économie sociale développe un projet de centre intégré pour la petite enfance qui devrait être soumis au sommet socio-économique. Le projet est tout à fait dans le sens des revendications du mouvement en ce qui a trait au développement des services à la petite enfance.

Un centre intégré à la petite enfance serait une corporation sans but-lucratif qui pourrait regrouper une garderie, une agence de garde en milieu familial, une halte-garderie, une joujouthèque, des services de soutien à la famille et d'autres services du même genre. Ce serait un centre de référence pour les familles d'un quartier ou d'une région.

3. Le CRIM (Comité régional intersyndical du Montréal métropolitain) a tenu une journée de réflexion sur l'économie solidaire et vise à adopter une plate-forme commune sur le sujet.
4. Le CCMM a participé à une consultation menée par le ministère de la Sécurité du revenu sur les emplois dans l'aide domestique pour les personnes âgées ou autres clientèles. La Fédération des affaires sociales a été associée à la démarche.

### Quelle serait notre vision de l'économie solidaire ?

Afin de contribuer à définir une vision progressiste de l'économie solidaire, nous recommandons :

*Recommandations*

1. Que le CCMM, tout en favorisant le développement des services publics et parapublics, fasse la promotion à l'intérieur comme à l'extérieur du mouvement CSN de notre vision de l'économie solidaire, comme étant une façon démocratique de répondre à des besoins sociaux et économiques des communautés en même temps qu'un moyen efficace pour lutter contre la crise structurelle de l'emploi.
2. Que le CCMM encourage le développement de projets du secteur de l'économie solidaire selon les critères suivants :
  - Que les entreprises d'économie solidaire soient des organismes sans but-lucratif ou des coopératives ayant un fonctionnement démocratique : participation des travailleuses et travailleurs ainsi que des citoyennes et des citoyens, dans les décisions et la gestion.
  - Que les entreprises d'économie solidaire soient issues des communautés locales et non pas imposées par l'État.
  - Que les biens et services développés par l'entreprise d'économie solidaire répondent aux normes, standards et exigences généralement reconnus pour ce genre de services et biens.

Que les emplois créés par ces entreprises soient :

- . réguliers
- . à durée indéterminée
- . assujettis aux lois du travail
- . accessibles à toute personne en recherche d'emploi

Que les conditions salariales soient équivalentes à celles des emplois comparables dans d'autres secteurs.

Que les travailleuses et travailleurs de ces entreprises aient accès à de la formation qualifiante et transférable.

Que les emplois créés n'aient pas pour effet de produire de la substitution d'emplois ni de remplacer des responsabilités déjà assumées par des organismes ayant des activités identiques, dans le secteur public, parapublic ou communautaire.

Que le financement repose sur la contribution de plusieurs partenaires (public, parapublic, privé, etc.) tout en reconnaissant au gouvernement un rôle majeur dans le financement de tels projets. De plus, lorsqu'il y a tarification, que celle-ci ne soit pas un obstacle à l'accessibilité des services offerts.

Que les sources de financement de projets d'économie solidaire ne proviennent pas des budgets dégagés par la reconfiguration du réseau de la santé et des services sociaux ni des compressions dans le milieu de l'éducation.

Que nous encourageons prioritairement la consolidation de projet d'économie solidaire des groupes populaires et communautaires déjà existants et qui respecte les critères définis par le CCMM.

3. Que le CCMM, en lien avec la FAS et la CSN, poursuive sa réflexion sur les entreprises d'aide à domicile.
4. Que le CCMM développe des alliances stratégiques avec le milieu syndical, populaire et communautaire.

5. Que le CCMM poursuive sa participation au Comité régional d'économie sociale (CRÉS) et y revendique un fonds de financement régionalisé et dénormé.
6. Que le CCMM participe aux suites du Chantier sur l'économie sociale dans le cadre du projet de centre intégré pour la petite enfance.

